

Monsieur,

La Ligue de Défense des Conducteurs souhaite connaître la position des candidats aux élections législatives au sujet de la sécurité routière. Candidat à ma réélection dans la deuxième circonscription de l'Ardèche, je tiens donc à vous exposer mon point de vue.

Si depuis 2014, la mortalité routière repart à la hausse (il y a eu 3 268 tués sur les routes en 2013 contre 3 469 tués estimés en 2016), force est de constater que les politiques mises en place en faveur de la sécurité routière ont globalement porté leurs fruits ces quinze dernières années. En effet, le nombre de personnes tuées sur les routes est passé de 7 655 en 2002 à 4 814 en 2007 et 3 645 en 2012.

Tout l'enjeu désormais est de renforcer la lutte contre l'insécurité et la mortalité routières sans se lancer dans une politique du tout répressif qui suscite l'incompréhension et la colère de nombreux concitoyens.

Ainsi, il est nécessaire de reconnaître que l'insécurité et la mortalité routières ne sont pas du seul fait des conducteurs. L'entretien de nos routes doit être une priorité des pouvoirs publics, et notamment des collectivités territoriales.

Il faut toutefois constater que la vitesse reste la première cause d'accidents mortels. Selon les estimations de l'accidentalité routière en 2016 de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), une vitesse excessive ou inadaptée est constatée dans 32 % des accidents mortels. En comparaison, l'alcool est impliqué dans 20 % des cas et le non-respect des priorités dans 13 % des cas.

Je ne suis donc pas opposé au développement des radars. Je rappellerai d'ailleurs que les chiffres de l'ONISR montrent qu'il y a en moyenne 66 % de morts en moins à proximité des radars depuis leur installation, sachant qu'une grande partie d'entre eux sont situés dans des zones dangereuses.

Néanmoins, la lutte contre l'insécurité routière ne doit pas se transformer en « flash-fiscalisation », pour reprendre l'expression utilisée par votre association. C'est la raison pour laquelle l'installation de nouveaux radars doit privilégier les radars pédagogiques et que je suis contre l'interdiction de signaler les contrôles de vitesse.

S'agissant des limitations de vitesse, je ne souhaite pas leur diminution.

Respectueusement,

Olivier DUSSOPT

Candidat aux élections législatives, dans la 2ème circonscription de l'Ardèche

[olivierdusopt2017@gmail.com](mailto:olivierdusopt2017@gmail.com)